

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
17 SEPTEMBRE 2025**

Le 17 septembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2025
Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, SERT-MARC, VAN EGMOND, VILLARET, SAGE, SOUBIELLE-FOURIE
Secrétaire de séance : Yves KIRCHHOFER

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 août 2025**
- **Rénovation Halte-Garderie** – avenants aux marchés de travaux
- **Personnel Communal** – Créations de postes
- **Budget Principal** – subvention exceptionnelle association « Une dernière Guinche »
- **Foncier** – Principe de cession d'une parcelle communale
- **Régie Halte-Garderie**
Projet d'établissement
Règlement de fonctionnement
Information au Conseil Municipal sur la création d'une régie de recettes
- **Parking du Roubier** – Tarification
- **Marché de prestations de service SDP** – Avenant n°1
- **Questions diverses**

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 août 2025

N° 87-17.09.2025 - Travaux de rénovation, d'agrandissement, de réaménagement et d'amélioration de la performance énergétique de la Halte-Garderie d'Oz 3300

Approbation à l'unanimité de la passation des avenants suivants nécessaires pour la poursuite de l'opération :

Lots	Entreprise	Prestations supplémentaires	Montant HT Avenant	Nouveau montant HT du marché
3	TDMI	Reprise enduit pour étanchéité Fourniture d'un champ plat pour blocage dalette Application enduit d'imprégnation Travaux de soudure Pose de profilé métallique	4 336.50 €	165 173.35 €
4	TATIN	Sortie de toiture Pieds de poteaux Changement de fenêtres (supplément version électrique) Fourniture et pose de stores occultants électriques Moins-value sur store initialement prévus	4601.25€	169 907.09 €
12	BLIN	Ajout d'un bac de plonge dans le local buanderie avec mini douchette et étagère.	1337.15 €	27 112.93 €

N° 88-17.09.2025 - Personnel Communal – Création de postes non permanents

En raison des tâches saisonnières ne pouvant être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité pendant la saison d'hiver 2025/2026, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création à compter du 1er novembre 2025 de 3 emplois non permanent pour accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'adjoint technique, à temps complet au sein du service technique et de 4 emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'auxiliaire de puériculture à temps complet au sein du service petite enfance

N° 89-17.09.2025 - Subvention 2025 – Association Une dernière Guinche

Approbation à l'unanimité du versement d'une subvention de 1000 euros à l'association Une Dernière Guinche dans le cadre du financement de leur manifestation stage de danse et concert du 6 décembre 2025 à Oz station.

N° 90-17.09.2025 - Principe de cession partielle de la parcelle

La commune a été sollicitée par la copropriété sise sur la parcelle AD 204 afin de réaménager / faciliter l'accès vers le bâtiment et notamment l'accès au magasin de sport situé en rez-de-chaussée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage sur le principe de céder à l'euro symbolique une partie de la parcelle AD 245 derrière le muret en direction de la parcelle AD 204, sous réserve que les études et les travaux d'aménagement soient entièrement financés par la copropriété.

N° 91-17.09.2025 Crèche Le Nid – Approbation du projet d'établissement

Approbation à l'unanimité du projet d'établissement de la crèche Le Nid qui développe les points suivants : projet social et développement durable / projet éducatif / projet d'accueil

N° 92-17.09.2025 Crèche Le Nid – Approbation du règlement de fonctionnement

Approbation à l'unanimité du projet de règlement de fonctionnement de l'établissement Crèche Le Nid pour la saison d'hiver 2025/2026 et autorisation est donnée à la Direction Petite Enfance de procéder à sa diffusion et sa mise en application.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la formalisation de l'acte constitutif de la régie de recettes "petite enfance".

N° 93-17.09.2025 Tarifs parking du Roubier

Approbation à l'unanimité des conditions tarifaires suivantes :

30 premières minutes gratuites				
Tarif au ¼ d'heure (au-delà de 30 minutes) : 0.5 euros			0-0,5	0
1 ^{ère} heure (tarif placher): 1 euros		horaire	1	1
Jusqu'à 2 heures : plafonné à 3 euros		horaire	2	3
Jusqu'à 3 heures : plafonné à 5 euros		horaire	3	5
Jusqu'à 4 heures : plafonné à 7 euros		horaire	4	7
jusqu'à 5 heures : plafonné à 9 euros		horaire	5	9
de 5 heures à 22 heures =: plafonné à 10 euros		jour forfait	22	10
de 22 heures à 48heures : plafonné à 20 euros		2 jours forfait	48	20
de 48h à 72h plafonné à 30 euros		3 jours forfait	72	30
de 72h à 96 h : plafonné à 40 euros		4 jours forfait	96	40
4jours+ à 7 jours : plafonné à 50 euros		4+ à 7 joursforfait	4-7j	50
dans la limite des cumuls additionnels de tarifs détaillés ci-dessus				
perte de ticket si plaque non reconnue (tarif par semaine)		100		
si 2 places mobilisées (véhicule mal garé): voir règlement intérieur				
Tarifs longue durée saison sous conditions				
Saisonniers/ commerçants				120
propriétaires				240

La tarification propriétaires comprend exclusivement l'enregistrement de 2 plaques d'immatriculation qui seront renseignées au moment l'abonnement.

N° 94-17.09.2025 Marché de prestations de service espace aquatique – Avenant n°1

Approbation à l'unanimité de l'avenant au marché de prestations de services précisant les modalités de calculs et de répartition des charges de l'espace aquatique.

Le Maire,
Philippe SAGE



Le Secrétaire de séance,
Yves KIRCHHOFFER.